

Canadian Morgan Horse Association Inc.

PROXY

Know all men and women by these presents that the undersigned, a **2025** member of the Canadian Morgan Horse Association Inc., (CMHA) hereby constitutes and appoints:

As attorney and proxy, for and in the name of the undersigned, to attend the CMHA Annual Meeting of the members of the said Corporation to be held Saturday, March 2, 2024, time TBD, and any adjournments thereof, and there to vote and act in all matters which may properly come before such meeting with all the powers the undersigned would possess if personally present.

In witness thereof, the undersigned executes these presents this _____ day of _____, **2024**.

Signature of Member

CMHA#

Print Members Name: _____

INSTRUCTIONS

Please be sure to fill in the date you sign your proxy. If a member signs more than one, the later date is the proxy which will count.

Signature for a Corporation, Partnership or Family must include the signature of the person signing on its behalf.

Note: This Proxy must be handed in at the Annual Meeting or received by the CMHA Office no later than Tuesday, February 27th, 2024.

L'Association Canadienne des Chevaux Morgan Inc.

PROCURATION

Que les hommes et femmes ici rassemblés sachent que, par la présente, le soussigné ou la soussignée, membre **2025** en règle de l'Association Canadienne des chevaux Morgan, accorde à :

En tant que mandataire et fondé de pouvoir, pour et au nom du soussigné, pour assister à l'assemblée annuelle des membres de l'ACSM qui se tiendra le samedi 2 mars 2024, à une heure à déterminer, et à tout ajournement de cette assemblée, et pour y voter et agir dans toutes les questions qui peuvent être dûment soumises à cette assemblée, avec tous les pouvoirs que le soussigné posséderait s'il était personnellement présent.

En foi de quoi, je souscris cette procuration ce _____ jour de _____, **2024**.

Signature du membre

CMHA#

Nom des membres en caractères d'imprimerie : _____

DIRECTIVES

Assurez-vous d'inscrire la date à laquelle vous signez votre procuration. Si un membre signe plus d'une procuration, la dernière seulement est valable.

La signature au nom d'une société, d'une compagnie ou d'une famille doit être celle du signataire autorisé ou de la signataire autorisée.

Remarque : cette procuration doit être remise lors de l'assemblée annuelle ou reçue par le bureau de l'ACSM au plus tard le mardi 27 février 2024.